

## Habitation—Loi

Je tiens à citer un passage ou deux de l'intervention que je faisais ici même le 22 mars 1973. D'abord celui-ci:

Je soutiens que les politiques fédérales actuelles ou futures en matière d'habitation feront plus de mal que de bien et que le meilleur service que le gouvernement fédéral pourrait nous rendre, à nous Canadiens aux prises avec des problèmes de logement, ce serait de nous laisser tranquilles,...

Peut-être aurais-je dû lui suggérer de démissionner.

... d'éliminer les bureaucrates, de réduire les taxes et de nous laisser résoudre nos problèmes, avec l'aide des gouvernements provinciaux ou municipaux si nous le voulons, mais sans l'intervention du gouvernement fédéral, sans que ses bureaucrates nous arrachent notre argent par la voie des impôts pour le dépenser à leur gré plutôt que selon nos désirs.

Voici ce que je disais plus loin au cours de la même intervention, et je pense que cela s'applique toujours:

Voulons-nous vraiment améliorer le niveau de vie des pauvres gens? Alors, au lieu de les bousculer et de diriger leur vie, mettons de côté les politiques ministérielles qui les appauvrissent et au lieu de recourir à tout ce fatras de programmes de bien-être et de logement, donnons donc aux pauvres l'argent que l'on dépense actuellement de ce côté et laissons-les le dépenser à leur façon; c'est pur gaspillage que de construire le genre de maison que nous préférons pour les pauvres gens et d'engager des milliers de bureaucrates pour les surveiller dans ces ghettos.

«Gaspillage», voilà le terme qui caractérise pratiquement toutes les propositions du gouvernement actuel en matière de logement. Le gouvernement semble continuellement oublier cet autre passage de mon intervention:

... L'État est la grande fiction dont chacun tente de vivre aux dépens d'autrui...

Je ne sais pas où le gouvernement croit trouver les fonds pour acheter les maisons à l'intention des gens qui devraient, croit-il, avoir le genre de logements qu'il veut leur donner.

... le gouvernement... peut détruire et non créer, ne peut en soi rien bâtir, mais se contente de s'approprier ce que d'autres ont créé;

Les seules ressources dont dispose le gouvernement sont les nôtres. C'est la leçon que ne semble pas comprendre le gouvernement depuis le début.

Au début de l'année, le gouvernement a de nouveau tenté de résoudre les problèmes du logement tels qu'il les voyait. Je n'aime pas me citer moi-même, mais je ne connais personne qui l'ait aussi bien exprimé. Dans le débat sur le bill C-46, j'ai dit ce qui suit:

Le bill C-46 est un autre exemple de ces cataplasmes que le gouvernement actuel applique le plus souvent en guise de mesures législatives lorsqu'il tente de régler de graves problèmes d'envergure nationale.

Si quelques-unes des idées que j'ai proposées au gouvernement ont été bien accueillies, c'est que celui-ci en avait besoin. Dans le même discours prononcé en janvier dernier, je citais un extrait d'un éditorial publié dans le *Province* de Vancouver:

... la crise du logement, surtout les logements locatifs, est un exemple classique des problèmes que le gouvernement se crée.

On ajoutait ceci:

Nous n'avons commencé à souffrir d'une pénurie de logements locatifs que lorsque le gouvernement fédéral a supprimé les stimulants fiscaux grâce auxquels une bonne partie des capitaux privés étaient investis dans ce secteur.

Les logements locatifs sont rares dans le pays. On pourrait se demander pourquoi. Cette semaine, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a posé une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson). Il l'a invité à aller à Edmonton expliquer aux habitants de cette ville pourquoi on n'y construit pas d'appartements. Il lui a également demandé de se rendre dans d'autres villes pour expliquer la même situation. La réponse du ministre m'a surpris. Je connaissais évidemment la réponse, mais je

pensais que lui ne l'avait pas. Je n'arrivais pas à comprendre comment, après une telle réponse, il pouvait encore proposer les mêmes programmes qu'avant. Voici ce que le ministre a dit le lundi 1<sup>er</sup> décembre, comme en témoigne le hansard à la page 9577:

Si l'on ne construit pas d'appartements ou que le nombre de mises en chantier diminue si sensiblement, c'est qu'on ne peut pas en construire, car les coûts de production et les loyers actuels se traduisent par un gros déficit.

Ce sont les propres paroles du ministre. Il continue en expliquant de quelle façon il pense surmonter la pénurie: en prêtant l'argent des contribuables à d'autres contribuables pour leur permettre de payer moins cher, ce qui permettra à quelqu'un de construire et de louer un appartement à un coût inférieur à celui du marché. Je ne puis trouver absolument aucune logique à cet argument.

Les députés à ma gauche pensent que les propriétaires devraient être des bénévoles qui investissent leur argent dans des projets voués à l'échec. Je ne crois pas que ce soit l'avis du gouvernement actuel. Lorsque le ministre reconnaît devant la Chambre et la population canadienne qu'il est impossible aujourd'hui de construire des logements rentables, il est temps à mon sens que l'on réévalue les problèmes fondamentaux. Cela ne sert à rien de mettre sur pied divers projets plusieurs fois par année pour essayer de régler les problèmes avec des expédients.

Lorsqu'on me demande pourquoi il y a la crise du logement aujourd'hui au Canada, je réponds que c'est la faute du gouvernement. Ce n'est pas uniquement la faute du gouvernement actuel mais il a joué un grand rôle. Les gouvernements à tous les paliers doivent assumer leurs responsabilités.

Je l'ai dit, mais on ne saurait trop le répéter, qu'il y a vingt ans un entrepreneur en bâtiment ou un propriétaire foncier au Canada pouvait construire une maison individuelle sur un terrain loti, avec une fosse septique, sans égouts, sur une route non pavée bordée de deux fossés d'écoulement. Il n'y avait pas de lumière dans les rues. Naturellement il fallait de l'eau courante et de l'électricité. Ensuite les propriétaires de maison qui s'étaient établis avec une mise de fonds assez modique faisaient mettre l'électricité et venir l'eau dans leur localité pour un prix relativement bas car le financement municipal permettait de faire à bas prix ces travaux qui étaient remboursables en vingt ans, plus ou moins, sous forme d'impôts d'améliorations locales.

● (2050)

Les administrations municipales ont alors décidé qu'elles ne voulaient pas subir les foudres des citoyens à cause des taxes élevées et des retards dans l'installation de ces services, alors ils ont cherché à convaincre les entrepreneurs que toutes les merveilleuses améliorations que sont les voies pavées, les chaînes de rue, l'éclairage des rues, les câbles souterrains, les égouts pluviaux et les égouts d'eaux-vannes devraient être aménagées par l'entrepreneur. Cela régla le problème des administrations municipales, dont le fardeau fiscal fut allégé d'autant; et avant de pouvoir obtenir l'approbation d'une zone, l'entrepreneur devait s'engager à fournir ces services. Mais qui paye ces services en fin de compte, madame l'Orateur? C'est, bien entendu, l'acheteur. L'entrepreneur n'avait pas un crédit suffisant ni la possibilité d'échelonner les paiements sur vingt ans, comme les municipalités, alors l'acheteur devait payer le coût des services en plus de tous les autres frais d'achat.

J'aimerais dire quelques mots au sujet du contrôle des loyers, qui, naturellement, est du ressort des provinces.